ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 42243

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les conditions d'exercice de l'activite des producteurs de miel. Les apiculteurs doivent faire face a une situation de crise due, d'une part, aux echecs dans l'organisation de la profession qui ne les place pas parmi les agriculteurs et, de ce fait, les prive d'aides au niveau europeen et d'aides sanitaires au niveau departemental. D'autre part, l'importation de produits de mauvaise qualite, a bas prix, rend necessaire l'identification des produits par des signes de qualite qui seraient determines par des specialistes. Pour cela, l'absence d'interlocuteurs les representant les conduit a demander la creation d'un comite d'experts compose d'apiculteurs professionnels et de techniciens specialises dans les analyses de miel et qui siegerait en presence d'un representant de l'Etat ou des services administratifs. Il lui demande de lui indiquer ses intentions concernant la creation d'un comite d'experts pour la mise en place des signes de qualite pour le miel.

Texte de la réponse

La filiere apicole souffre actuellement d'un certain manque d'organisation dans la mesure ou il n'existe plus d'interprofession ni d'institut technique depuis 1992. Au niveau national, plusieurs actions ont neanmoins ete menees conjointement par le Syndicat national d'apiculture (SNA), le Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF), la chambre syndicale des negociants et les fabricants de materiel. Deux types d'actions ont ete cofinancees par ces organisations professionnelles et l'Office national interprofessionnel des fruits et legumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) : d'une part, l'enquete realisee par la societe SECODIP relative a la consommation de miel qui devrait permettre de mieux cerner les habitudes des consommateurs ; d'autre part, la « quinzaine du miel » qui se deroule tous les ans depuis 1994 et dont le but est de mettre en valeur le produit miel sur un nombre significatif de points de vente. Il est important de perenniser ces actions qualitatives et c'est la raison pour laquelle il a ete cree au sein de l'ONIFLHOR un comite technique charge de les coordonner. Dans ce contexte, il est tout a fait envisageable d'examiner au sein de cette instance d'autres sujets qui correspondent a des preoccupations fortes de la filiere, comme l'etude du positionnement du miel vis-a-vis des differents signes de qualite existants.

Données clés

Auteur : M. Morisset Jean-Marie
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42243
Rubrique : Agro-alimentaire
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE42243

Question publiée le : 12 août 1996, page 4334
Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6146